

Conseil scientifique - Formation plénière
Mardi 17 septembre 2024, 13h45 – 14h45
Compte rendu

Présents : Paul-André Rosental, Régis Bismuth, Florence Haegel, Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Mathieu Fulla, Emeric Henry, Christine Musselin, Jean Bassères, Emanuele Ferragina, Emiliano Grossman, Lucien Thabourey, Janie Pelabay, Réjane Sénac, Carlo Barone, Dina Waked, Jeanne Commault, Florence Faucher, Clément de Chaisemartin, Julie Klein, Beatriz Botero, Guillaume Tusseau, Stéphanie Balme, Séverine Dusollier, Kevin Arceneaux, Martin Aranguren

Absents ou excusés : Florence Bernault, Didier Demazière, Roberto Galbiati, Louise Guttin-Vindot, Lucas Puygrenier, David Todd, Syvlain Parasie, Guillaume Piketty, Philippe Coulangeon, Anne Revillard

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Marie Mawad, doyenne de l'école de journalisme
Jeremy Perelman, directeur des affaires internationales
Antonin Schierra, directeur adjoint du pôle académique, DRH
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

Florence Haegel indique que la séance du Conseil Scientifique en formation plénière sera consacrée essentiellement à la question du positionnement politique de Sciences Po dans le cadre de la mission confiée par Jean Bassères à Florence Haegel, Marie Mawad et Jeremy Perelman. L'objectif de cette séance est de recueillir l'avis du Conseil Scientifique sur le périmètre de la mission et sur le type de positionnement politique d'une institution comme Sciences Po.

2 / Échanges sur la question du positionnement politique de Sciences Po, dans le cadre de la mission confiée par Jean Bassères à Florence Haegel, Marie Mawad et Jeremy Perelman

Marie Mawad rappelle tout d'abord le contexte dans lequel est née la mission confiée par Jean Bassères. Cette mission a été confiée à Florence Haegel, Marie Mawad et Jeremy Perelman en mai 2024, dans une période où les étudiants étaient demandeurs d'une position politique de la part de Sciences Po sur un certain nombre d'évènements et de conflits géopolitiques à l'international. Cela intervenait après des prises de position de l'institution sous la direction précédente. Sciences Po n'est pas la seule institution à mener une réflexion sur cette question, certains partenaires à

l'international ont eux aussi été amenés à avoir des démarches similaires et à produire des rapports sur cette question du positionnement politique de leurs universités.

Jeremy Perelman décrit la méthodologie adoptée pour la réalisation de la mission confiée par Jean Bassères. Des consultations ont été menées avant l'été en interne, notamment auprès de membres de la direction et de membres de la faculté permanente. Des consultations ont également été menées en externe auprès du ministère. En outre, le 16 octobre aura lieu une consultation avec des partenaires étrangers qui vont donner leurs perspectives internationales sur les questions de positionnement politique des universités. Par ailleurs, des consultations sont prévues dans les deux prochaines semaines avec des représentants des étudiants, des représentants des salariés, des représentants des bureaux et des conseils, ainsi qu'avec leurs présidents, afin de recueillir le plus d'avis possible. Pour entrer dans le vif du sujet, Jeremy Perelman détaille les trois questions posées au Conseil Scientifique :

- Pensez-vous que Sciences Po doit à l'avenir se prononcer et prendre position sur des conflits dans le monde ou sur des questions politiques et sociales ? Si oui, doit-il y avoir un périmètre ? Comment peut-on délimiter un périmètre qui permette de penser que Sciences Po puisse prendre position à titre institutionnel ?
- De quoi parle-t-on quand on parle de positionnement institutionnel de Sciences Po ? De quels acteurs parle-t-on ? Parle-t-on principalement de la direction ou d'autres entités à Sciences Po ? Parle-t-on uniquement d'un positionnement sur des questions externes ? Cela touche-t-il aussi des événements internes à l'institution ?
- Auriez-vous des suggestions sur des mécanismes, des processus qui n'existent peut-être pas encore aujourd'hui et qui permettraient d'améliorer ou d'anticiper les prises de décision concernant un positionnement institutionnel ?

Jeremy Perelman remercie d'avance les membres du Conseil Scientifique pour les réponses qu'ils apporteront à ces questions.

Emeric Henry estime qu'il est extrêmement dur de définir qui est concerné et de quel type de positionnement il est question. Emeric Henry rappelle qu'il siégeait au Conseil de l'Institut quand en avril 2022, Mathias Vicherat a proposé un texte s'intitulant « le Conseil de l'Institut appelle à faire battre Marine Le Pen ». Emeric Henry indique s'y être opposé en exprimant l'idée que cela fragilisait la position de Sciences Po en tant qu'université de recherche. En effet, l'opinion exprimée par ce texte ne faisait appel à aucun argument scientifique. Emeric Henry déclare avoir été le seul membre du Conseil de l'Institut à s'opposer à ce texte. Cependant, il considère toujours avoir eu raison de s'y opposer. En l'occurrence, ce texte a été utilisé comme argumentaire lors du *Town Hall* pour appeler à prendre position sur la question discutée ce jour-là. Emeric Henry déclare que chacun s'exprimera, en tant que chercheur, sur des questions individuelles, mais il rappelle que la question abordée ce jour est institutionnelle. Il estime que la doctrine de base de l'institution devrait être de ne pas prendre position, sauf s'il s'agit de questions touchant directement aux activités de

Sciences Po. Emeric Henry conclut en déclarant que de son point de vue, ce fut une erreur de signer le texte proposé par Mathias Vicherat au Conseil de l'Institut.

Janie Pelabay s'interroge sur l'impact qu'un gouvernement d'extrême droite pourrait avoir sur les activités de Sciences Po. En effet, cela pourrait menacer la liberté académique. Janie Pelabay considère que l'institution est apte à prendre position dès lors que les activités de Sciences Po sont impactées.

Lucien Thabourey indique s'exprimer pour les doctorants et doctorantes, lesquels se félicitent que ce rapport et cette démarche existent. En effet, cela permet de mettre en avant ce qui fait la force de Sciences Po. Lucien Thabourey estime qu'il est important que l'institution fasse preuve de clarté et estime, à l'instar des étudiants, que l'absence de positionnement institutionnel est vécue comme un positionnement. Les doctorants et doctorantes estiment qu'il est important de rappeler l'engagement de Sciences Po pour la paix. Ils considèrent également qu'il est important de soutenir les étudiants dont des proches pourraient être touchés par les conflits. S'agissant de l'extrême droite, les doctorants et doctorantes estiment qu'il est nécessaire de réfléchir à des garde-fous, car un gouvernement d'extrême droite pourrait impacter les activités de Sciences Po. Lucien Thabourey considère que pour préserver la recherche, il est important d'avoir une parole à laquelle se référer.

Réjane Sénac se souvient que lors de la prise de position de l'institution vis-à-vis de l'invasion russe en Ukraine, elle avait demandé à ce qu'il soit précisé « comme pour toute annexion ou invasion ». En effet, Réjane Sénac ne comprenait pas pourquoi Sciences Po se positionnait sur ce cas et pas sur d'autres. Elle déclare être en accord avec le fait que l'institution ait des positions de principe en assumant que Sciences Po porte les valeurs de la démocratie libérale et des droits fondamentaux. Néanmoins, Réjane Sénac remarque que Sciences Po ne prend pas position sur la situation en Afrique subsaharienne ou sur d'autres conflits dans le monde. Selon elle, la difficulté réside ensuite dans la prise de position sur des cas particuliers. Cependant, la prise de position sur des cas particuliers devient une nécessité vitale quand cela concerne le territoire français et l'application des droits des citoyens français.

Marie Mawad s'interroge sur les mécanismes pouvant permettre une prise de décision collective pour faire appliquer ce qui sera un principe, plus que des directives précises.

Dina Waked indique faire partie du Conseil de l'Institut depuis deux ans et elle s'étonne du nombre de motions reçues par le Conseil. Elle déclare qu'il est difficile de dire aux personnes ayant envoyé une motion que celle-ci ne peut pas être discutée lors du Conseil de l'Institut. Elle estime qu'il pourrait être intéressant que le rapport précise quand et pourquoi une motion peut être débattue en Conseil de l'Institut. Dina Waked indique être en accord avec les propos tenus précédemment par Emeric Henry. En effet, elle ne comprend pas comment l'institution pourrait prendre position dans certains cas et pas dans d'autres.

Kevin Arceneaux considère qu'il est important de se demander pourquoi l'institution Sciences Po doit prendre position. Il estime qu'il est préférable pour les membres de l'institution de garder le droit de débattre en tant qu'universitaires et étudiants. En effet, il existe plusieurs instances au sein desquelles des débats peuvent avoir lieu sans

que l'institution ne soit amenée à prendre position. En revanche, il peut être nécessaire de prendre position dans le cas où l'institution serait directement impliquée.

Paul-André Rosental considère qu'il existe un point d'accord sur le fait que l'institution peut intervenir sur des questions qui concernent directement l'activité de Sciences Po. Ensuite, s'agissant de la question des principes, Paul-André Rosental s'interroge sur la pertinence de créer une charte établissant un certain nombre de principes. Par ailleurs, Paul-André Rosental a identifié trois problématiques :

- Certaines questions divisent et d'autres pas. Comment contenir la division ? Comment en faire quelque chose de compatible avec les activités de Sciences Po et qui ne crée pas de malaise avec la communauté étudiante ?
- Sciences Po est une école de sciences humaines et sociales. C'est un point essentiel, car les membres de l'institution peuvent intervenir en tant que scientifiques.
- Comment organiser un débat intellectuel, scientifique sur des questions qui divisent ?

Paul-André Rosental fait savoir qu'il existe un mouvement en faveur de la neutralité au sein des universités américaines, auquel il indique être plutôt favorable. En revanche, il est impossible de prévoir toutes les situations politiques et géopolitiques pouvant survenir. Il apparaît donc important de garder la possibilité de se saisir de problèmes considérés comme vitaux par les membres de l'institution, et ce de manière scientifique.

Janie Pelabay estime que s'agissant des questions dissensuelles, il est intéressant de se doter d'une procédure de discussion. En revanche, Janie Pelabay remarque que même sur les questions consensuelles, les membres de l'institution ne sont pas d'accord sur le fait de savoir s'il faut prendre position ou non. Elle rappelle que lors d'une séance du Conseil Scientifique, la question avait été posée de savoir si Sciences Po s'associait à France Universités ; la majorité des membres avait répondu défavorablement.

Philippe Coulangeon indique partager assez largement la position tenue précédemment par Paul-André Rosental. Philippe Coulangeon a l'impression qu'il existe une confusion entre la capacité de prendre position individuellement ou collectivement et la question de la prise de position institutionnelle. En effet, une prise de position peut être collective sans être institutionnelle. Philippe Coulangeon estime qu'il est très difficile d'engager toute l'institution sur des positions qui seraient majoritaires, y compris faiblement majoritaires. Il considère qu'il n'est pas concevable d'engager toute l'institution sur des questions qui divisent la communauté de Sciences Po.

Jeremy Perelman indique que lors des entretiens qui ont été menés, un argument est ressorti, celui de dire que s'il est possible d'identifier ce que veut dire positionnement institutionnel, l'idée serait de garantir par cette neutralité la possibilité de ne pas se sentir ostracisé vis-à-vis de ses opinions et aussi la possibilité de garantir la liberté de parole, y compris collective. En revanche, il devient compliqué d'opérationnaliser cela. En effet, beaucoup de personnes parlent au nom de Sciences Po. Jeremy Perelman

souhaite savoir si les membres du Conseil Scientifique ont des recommandations ou des idées sur la question.

Florence Haegel indique que la question de la signature est une question centrale pour de nombreuses personnes. Il est aussi important de définir qui parle collectivement et qui parle au nom de l'institution. Florence Haegel rappelle que la première prise de position vis-à-vis du Rassemblement National a été générale. Ensuite, la deuxième prise de position à ce sujet était cadrée sur les questions universitaires et était spécifique au périmètre de l'université.

Lucien Thabourey considère qu'il est important que l'institution puisse permettre et valoriser un débat, à défaut d'une prise de position institutionnelle, pour répondre aux besoins et attentes des étudiants. Par ailleurs, Lucien Thabourey souhaiterait que l'institution prenne la parole pour rappeler les fondamentaux de sa politique d'internationalisation, d'ouverture et d'excellence académique.

Emiliano Grossman indique que les membres du Conseil Scientifique semblent d'accord sur le fait de ne pas vouloir voir de prises de position excessives sur des points précis. Il estime néanmoins souhaitable de trouver une procédure pour établir une prise de position institutionnelle et unique, ce qui n'empêchera jamais personne de parler au nom de Sciences Po. Par ailleurs, Emiliano Grossman se souvient d'une conférence ayant été donnée à l'école de droit et dont l'annonce a été diffusée sur les réseaux sociaux. Il rappelle que l'institution avait précisé que le conférencier ne parlait pas au nom de Sciences Po et qu'il ne travaillait pas à Sciences Po. Emiliano Grossman considère que l'institution aurait dû dire que c'était une prise de position dans le cadre d'un colloque et que cela fait partie de la liberté de parole. Il estime que le fait de protéger les prises de position individuelles fait également partie du positionnement institutionnel, y compris quand ces prises de position individuelles sont polémiques.

Emeric Henry indique que s'il signe « Sciences Po » une opinion basée sur ses recherches, c'est normal puisque c'est l'institution pour laquelle il travaille. En revanche, s'il signe « Sciences Po, directeur du département d'économie », cela pose problème, car son rôle de directeur du département d'économie ne lui donne aucune autorité pour s'exprimer. Il est donc nécessaire de faire la distinction entre les deux.

Florence Haegel souhaite connaître l'avis d'Emeric Henry sur le fait de signer un appel à voter contre Marine Le Pen par « Emeric Henry, Sciences Po ».

Emeric Henry n'y voit aucun problème, si un argumentaire scientifique visant à expliquer les raisons de cet appel à voter contre Marine Le Pen est présent.

Emanuele Ferragina suggère de créer une charte d'utilisation de la signature de Sciences Po, de manière symbolique, pouvant être utilisée notamment pour contrôler les potentiels dérapages de personnes parlant au nom de Sciences Po.

Paul-André Rosental pense qu'il est important de se mettre d'accord sur le fait que si la volonté est de réagir collectivement à un sujet précis, cela doit être fait de manière scientifique. Paul-André Rosental considère que cela peut poser une question sur ce dont le Conseil Scientifique peut se saisir. Par exemple, Jakob Vogel est en train d'organiser, avec deux universités européennes, un séminaire sur la manière dont les

universitaires européens, confrontés à des régimes illibéraux, ont fait l'objet d'un certain nombre d'attaques institutionnelles et répondent à ces attaques. Paul-André Rosental considère qu'il serait intéressant que le Conseil Scientifique échange sur ce sujet. Par ailleurs, il estime que les projets scientifiques des universitaires devraient pouvoir être débattus en Conseil Scientifique afin de diminuer les tensions induites par des sujets qui divisent la communauté de Sciences Po.

Marie Mawad aimerait recueillir l'avis des membres du Conseil scientifique sur la question suivante : qui parle au nom de l'institution ? Le directeur ? La présidente de la FNSP ? Le Conseil de l'Institut ? Le Conseil Scientifique ?

Paul-André Rosental suggère que cela puisse être le président ou la présidente, mais après consultation du Conseil Scientifique, qui est l'instance scientifique la plus collective et représentative de l'institution.

Réjane Sénac estime qu'il existe des légitimités différentes entre le Conseil Scientifique et les autres instances de Sciences Po. Il est sans doute nécessaire de déterminer tout d'abord s'il faut créer une charte de principes partagée et défendue à Sciences Po. Ensuite se pose la question des prises de position particulières. Les membres de Sciences Po ne ressentent pas l'urgence ou la nécessité de se positionner sur les mêmes sujets en fonction des instances. Réjane Sénac considère que le Conseil Scientifique possède la liberté de se positionner, même si d'autres instances ne voient pas l'intérêt de le faire. Par ailleurs, elle s'interroge sur les exigences que peut avoir l'institution envers les étudiants, les vacataires, ou les permanents quand ils s'expriment au nom de Sciences Po. Réjane Sénac estime que si un chercheur prend position, en lien avec ses recherches et au nom de ses recherches, en déclinant son identité et son appartenance à Sciences Po, alors cela fait partie du pluralisme académique. En outre, elle est d'accord avec Emeric Henry sur le fait de ne pas utiliser de position fonctionnelle dans sa signature, car cela aurait pour conséquence d'impliquer l'institution.

Clément de Chaisemartin avance l'idée de faire valider une prise de position institutionnelle par au moins deux conseils, ce qui pourrait éviter de valider dans l'urgence des prises de position institutionnelles.

Florence Haegel note que cette proposition est en opposition avec l'idée avancée par Réjane Sénac selon laquelle chaque conseil devrait se sentir libre de prendre position sur des périmètres qui le concernent.

Clément de Chaisemartin répond que sa proposition s'inscrit dans l'optique d'une prise de position institutionnelle qui engagerait toute l'institution.

Florence Haegel remercie les membres du Conseil Scientifique pour leurs contributions et propose de clore les débats sur ce point.

1 / Validation des comptes rendus des séances du Conseil scientifique réuni en formation plénière les 3 mars 2024, 2 avril 2024, 30 avril 2024

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les comptes rendus des séances du Conseil scientifique réuni en formation plénière les 3 mars 2024, 2 avril 2024, 30 avril 2024.

3 / Questions diverses

Christine Musselin rappelle qu'un appel national a été lancé pour financer des projets en SHS sur des sujets préalablement identifiés. Le sujet sur lequel Sciences Po a choisi de se positionner est l'évolution des démocraties. Pour répondre à l'appel national, il a été nécessaire de construire un consortium avec des partenaires (CNRS, Université de Toulouse Capitole, Toulouse School of Economics, Sciences Po Toulouse, Université Grenoble Alpes, Sciences Po Grenoble, INED, ADEME, CESE, ARCOM) et des parties prenantes (institutions académiques, think tanks, La Banque Mondiale, La Ville de Paris, etc.). Le but est de produire de la recherche, mais aussi d'éclairer les décisions publiques et privées face aux enjeux sociétaux et donc de diffuser les résultats vers la société civile. Une lettre d'intention a été déposée le 30 mai 2024. Fin juillet, le projet de Sciences Po faisait partie des 17 projets présélectionnés ; 5 ou 6 projets seront financés. Le 15 octobre, le projet complet sera déposé et des auditions auront lieu en novembre 2024. Les résultats de l'appel seront dévoilés en décembre 2024. Christine Musselin indique que le projet PRODEMO est organisé en 7 *work packages*, dont :

- Un *work package* transversal sur l'ensemble du projet qui aura pour but d'étudier les sources du déclin de la démocratie ou des menaces qui pèsent sur la démocratie, qu'elles soient institutionnelles, sociales ou globales. Il s'agira d'analyser les conséquences de ces sources de tension sur la démocratie, mais aussi d'identifier des solutions et puis, parallèlement, de structurer au niveau national un réseau sur les études électorales, voire un réseau d'envergure européenne ou internationale.
- 3 *work packages* sur des thématiques spécifiques (WP2, WP3 et WP4). Le WP2 est piloté par Emiliano Grossman et s'intéresse aux transformations digitales et à leur manière d'affecter les démocraties, en regardant à la fois les effets sur la qualité de l'information politique, les effets de l'intelligence artificielle sur l'information, ou bien en regardant comment mettre en place une forme de régulation publique sur ces aspects. L'idée est aussi de produire des indicateurs sur la qualité des discours politiques. Le WP3 porte sur la justice environnementale et la menace que fait peser l'environnement sur la démocratie, avec des points forts sur la mobilisation de certaines populations sur les problèmes environnementaux, la manière dont les politiques environnementales traitent ou intègrent les questions sociales et aussi la façon dont les procédures contentieuses cadrent les politiques gouvernementales. L'idée est de produire un observatoire de la justice environnementale. Le WP4 porte sur les inégalités et les discriminations et s'intéresse aux effets des inégalités économiques et démographiques. Le WP4 s'intéresse également aux

effets des migrations et des mobilités et aux effets de la discrimination sur les démocraties.

Le financement du projet est un financement France 2030 opéré par l'ANR pour un budget total de 100 millions d'euros. PRODEMO sera financé pour 5 années et un budget de 10 millions d'euros sur 5 ans sera demandé. Le projet PRODEMO est porté par Sciences Po, mais plusieurs universitaires de Sciences Po participent à des projets portés par d'autres institutions :

- Le projet porté par l'INALCO sur la thématique « civilisation et troubles géopolitiques »,
- Le projet porté par l'Université de Strasbourg sur la thématique des religions.

En l'absence de questions ou remarques, Florence Haegel remercie Christine Musselin pour sa présentation ainsi que les participants au projet pour leur implication.

Bénédicte Barbé rappelle que tous les conseils de l'IEP sont en renouvellement au mois d'octobre. Les membres du Conseil Scientifique vont recevoir, en tant qu'électeurs et électrices, un mail indiquant le calendrier des élections et précisant la date limite pour les candidatures (mardi 24 septembre à 12h00). Les candidats devront remplir un formulaire et fournir une pièce d'identité pour que leur candidature soit recevable. La profession de foi n'est pas obligatoire.